

Saran, le 17 juin 2021

PÔLE PERSONNES ÂGÉES

DIRECTION

Coordonnées du secrétariat :

02.38.74.42.89

|   |
|---|
| <b>Relevé de conclusions du Conseil de la Vie Sociale<br/>Mardi 18 mai 2021</b> |
|---|

**Présents :**

- **Monsieur BOET**, représentant des familles, résidence Le Bois fleuri
- **Monsieur CIMETIERE**, représentant des familles, résidence Les Ecureuils
- **Madame DESSE-MEZIERES**, directrice, Pôle Personnes âgées
- **Madame FARCY**, cadre de santé, résidence Les Ecureuils
- **Madame KANZALLAH**, stagiaire, Pôle Personnes âgées
- **Monsieur GRELET**, représentant des familles, résidence Le Bois fleuri
- **Madame RICHARD**, cadre administratif, Pôle Personnes âgées
- **Madame RETORET**, responsable qualité, Pôle Personnes âgées
- **Madame VILLEGER**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, Pôle Personnes âgées

**Excusé(e)s :**

- **Monsieur HOERDT**, cadre supérieur de santé, Pôle Personnes âgées
- **Madame ROBILLARD**, cadre de santé, résidence Le Bois fleuri (bâtiment B)

## Rappel de l'ordre du jour

- 1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 janvier 2021
- 2 – Règlement intérieur du CVS
- 3 – Bilan d'activités du CVS des années 2019 et 2020
- 4 – Crise sanitaire COVID 19
- 5 – Démarche d'évaluation externe du Pôle Personnes âgées
- 6 – Questions diverses

Les représentants des familles de toutes les résidences s'expriment et posent s'il y a lieu les questions émanant de leur propre questionnement ou de celui des familles qu'ils représentent.

### 1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 janvier 2021

Le compte-rendu de la réunion du 6 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 2 – Règlement intérieur du CVS

2 modifications sont apportées au règlement intérieur qui avait été travaillé lors d'une précédente réunion dédiée au sujet et qui s'est tenue le 21 avril dernier.



V3 - Projet de RI  
CVS pôle personnes

Ce document devra être validé par le Conseil de surveillance du CHR lors de la réunion du 15 octobre 2021.

### 3 – Bilan d'activités du CVS des années 2019 et 2020

M. CIMETIERE dresse un bilan d'activité du CVS pour les années 2019 et 2020.



Bilan du  
fonctionnement du

Afin de pallier au manque de connaissance des familles du fonctionnement du CVS et les inciter à s'impliquer dans cette instance avant les prochaines élections prévues en février 2022, plusieurs actions vont être mises en place dans les prochaines semaines :

- organisation d'une réunion d'informations auprès des familles (1 par site) à partir de septembre 2021, en présence du Président et des membres du CVS du site concerné. Un temps de parole sera donné aux membres pour une présentation du CVS ;
- communication des membres du CVS auprès des familles, entre la réunion d'aujourd'hui et le mois de juin par mail et par voie d'affichage dans les établissements.

Les membres du CVS souhaiteraient engager une nouvelle dynamique. Aussi, il est décidé que :

- l'ordre du jour des réunions sera rédigé en concertation entre le Président et la direction du Pôle ;
- les réunions seront co-animées par le Président et la direction du Pôle ;
- les réclamations des familles pourront, le cas échéant, être transmises aux membres du CVS de façon anonyme afin qu'ils en aient connaissance et puissent éventuellement prendre le relais et proposer des solutions.

### 4 – Crise sanitaire COVID 19

Aucun cluster n'a été enregistré depuis janvier 2021 sur aucune des résidences.

Un bilan provisoire de la 2<sup>ème</sup> vague est dressé, à la date du 8 janvier 2021 mais les données transmises devront être affinées avec l'équipe médicale pour identifier :

- les décès qui sont réellement liés à une positivité au COVID ;
- les décès liés à un syndrome de glissement ou autre, en lien avec les confinements successifs.

|   | Nombre de résidents COVID+ | Nombre de décès de résidents COVID +                                |
|---|----------------------------|---|
| Résidence les Ecureuils                     | 21                         | 3   |
| Résidence Pierre Pagot                      | 50                         | 4<br>Sachant que beaucoup de résidents ont été transférés sur Saran |
| Résidence Le Bois fleuri (bâtiments A et B) | 145                        | 37  |
| <b>Total</b>                                | <b>216</b>                 | <b>44</b>   |

A titre de comparaison, sur la 1<sup>ère</sup> vague (à fin juin 2020), nous comptabilisions, au total, 57 résidents positifs et 20 décès de résidents COVID+.

Compte-tenu du nombre important de décès sur la résidence Le Bois fleuri, une centaine de lits sont vacants à l'heure actuelle (sans compter les 64 lits du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment B). Il est constaté que la prise en charge des résidents entrants est plus lourde et relève davantage de l'USLD que de l'EHPAD, ce qui peut expliquer les difficultés à remplir les établissements au même titre que les chambres à 2 lits.

#### Etat d'avancement de la vaccination :

- Pierre Pagot : sur **72 résidents** :
  - 63 résidents sont vaccinés complètement
  - 1 est en attente de la 2<sup>ème</sup> dose soit **88,8 % le 10/06/21**
  - 2 sont en attente d'une 1<sup>ère</sup> dose
  - **5 refus**
  - 1 contre-indication médicale ;
- Les Ecureuils : sur **59 résidents** :
  - 51 résidents sont vaccinés complètement
  - 4 sont en attente de la 2<sup>ème</sup> dose soit **93,2 % le 10/06/2021**
  - 2 sont en attente de la 1<sup>ère</sup> dose
  - 2 contre-indications médicales ;
- Le Bois fleuri : sur **253 résidents** :
  - 194 résidents sont vaccinés complètement
  - 19 sont en attente de la 2<sup>ème</sup> dose soit **84,2 % le 10/06/2021**
  - 7 COVID+ sont en attente
  - 4 sont en attente de la 1<sup>ère</sup> dose
  - 3 contre-indications médicales
  - **26 refus** ;

La prochaine campagne de vaccination est prévue du 31 mai au 4 juin 2021.

La 3<sup>ème</sup> dose sera réalisée que pour les patients immunodéprimés éligibles. Un point sera fait avec l'équipe médicale sur les personnes concernées.

Aucune information n'a été communiquée pour l'instant sur la nécessité d'organiser des campagnes de vaccination contre le COVID tous les ans. Si tel était le cas, cette vaccination devra coïncider avec les calendriers vaccinaux dont celui de la campagne anti-grippale.

#### Allègement des mesures de précaution des visites :

- A compter du mercredi 19 mai 2021, les modalités de visites sont allégées, que le résident soit ou non vacciné :
- visite sans prise de rendez-vous préalable du lundi au dimanche de 14h00 à 19h00, après accord du résident ;

- le nombre de visiteurs autorisés par visite est limité à 2 personnes âgées de 6 ans et plus, chaque visiteur ayant l'obligation de porter un masque durant la visite. Au-delà de 2 personnes, la visite devra obligatoirement avoir lieu dans les espaces communs ou en extérieur ;
- durant la visite, aucun contact physique n'est autorisé, une distanciation physique de plus d'un mètre et les gestes barrières doivent être strictement respectés ;
- la visite se déroule dans le strict environnement de la chambre. Aucune déambulation dans les couloirs ou espaces communs n'est autorisée.

Concernant les sorties en dehors de l'établissement, même à la journée :

- les sorties sont possibles dans les foyers familiaux où les gestes barrières doivent être strictement respectés ;
- les sorties dans la famille ne sont pas autorisées en dehors de la région ni dans les zones où un confinement est en vigueur ;
- pour les résidents ayant un schéma vaccinal complet (2 doses à J+14), le retour dans l'établissement se fera sans confinement en chambre ;
- pour les résidents non vaccinés ou n'ayant reçu qu'une dose vaccinale, les sorties seront étudiées au cas par cas par l'équipe médicale. Un confinement de 7 jours en chambre sera mis en place au retour dans l'établissement et un test RT-PCR sera réalisé à J+6 avant la levée du confinement.

Un rappel du strict respect des gestes barrières est effectué dans le courrier adressé aux familles car il est constaté que plusieurs familles ne les respectent pas, ce qui peut mettre en danger leurs proches et les autres résidents.

## 5 – Démarche d'évaluation externe du Pôle Personnes âgées

Suite à l'évaluation externe réalisée du 15 au 24 mars 2021 par la société Résidéal Santé au sein de nos établissements, Madame RETORET présente les d'axes d'amélioration proposés.



Extrait des  
préconisations de l'

Dans le cadre des évaluations à mener dans les établissements médico-sociaux, il est rappelé que les évaluations internes ne seront plus obligatoires sous la forme actuelle et qu'un nouveau référentiel devrait sortir en novembre 2021. L'HAS n'a pas encore transmis les éléments à ce sujet.

## 6 – Questions diverses

Les membres du CVS s'interrogent sur l'organisation mise en place pour un résident ayant des problèmes dentaires. Sur signalement de l'équipe de soins, un avis médical est sollicité. Le CHR d'Orléans ne disposant pas de service d'unité dentaire, la famille est informée et le recours à un dentiste de ville est programmé. Si le soin est jugé urgent, le résident est transféré au service des urgences du CHR.

En fonction du degré d'autonomie, il est parfois difficile de trouver un dentiste de ville qui accepte de prendre en charge des personnes âgées très dépendantes.

Madame DESSE-MEZIERES précise que la réparation des volets roulants du bâtiment B de la résidence Le Bois fleuri sera effectuée le 9 juin prochain. La pièce manquante de la télécommande arrivant de Pologne a enfin été réceptionnée. La date proposée fait suite à l'intégration de la réparation au planning d'intervention de la société.

Les membres du CVS souhaitent connaître la politique de l'établissement pour les animaux de compagnie.

Ils peuvent être acceptés dans l'établissement pour les résidents qui sont en capacité de s'en occuper et après accord préalable du Directeur, à solliciter par écrit.

Les personnes âgées qui ont un animal domestique sont autorisées à le garder dans la mesure où il ne créera pas de contrainte anormale pour le personnel, où il ne gênera pas la tranquillité des autres résidents et si la présence d'éventuels autres animaux domestiques n'est pas déjà trop importante. L'animal doit être à jour de ses vaccins. Tout frais engagé pour l'animal est pris en charge par le résident, son représentant légal et/ou sa famille.

Si le comportement de l'animal est jugé inadapté à la vie en communauté de l'établissement, le Directeur se réserve le droit, par décision unilatérale, d'annuler la décision d'accueil de l'animal domestique. Dans ce dernier cas et lors du départ du résident ou si son état de santé ne lui permet plus de s'en occuper, la famille ou le représentant légal s'engage à récupérer l'animal de compagnie.

Il est identifié que la présence d'animaux domestiques peut avoir des bienfaits sur le comportement des résidents. C'est pourquoi les animaux suivants sont présents :

- un chat sur la résidence Pierre Pagot, depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2020 ;
- un lapin à l'UHR de la résidence Le Bois fleuri, depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

L'intervention de l'association IACA proposant des ateliers de médiation animale est régulièrement sollicitée et est très appréciée des résidents, tout comme les rencontres intergénérationnelles, organisées par exemple sur la résidence Les Ecreuils. Ces animations sont à poursuivre.

Après la séance, une visite du bâtiment B de la résidence Le Bois fleuri est proposée aux membres du CVS.

Il est acté que la prochaine réunion du CVS aura lieu le **mardi 19 octobre 2021 à 14H30** sur la résidence Pierre Pagot ou Les Ecreuils, au lieu du jeudi 14 octobre comme arrêté dans le planning prévisionnel annuel.

Le Président du CVS

Jean-François CIMETIERE



la Directrice du Pôle Personnes âgées

Clémence DESSE-MEZIERES

